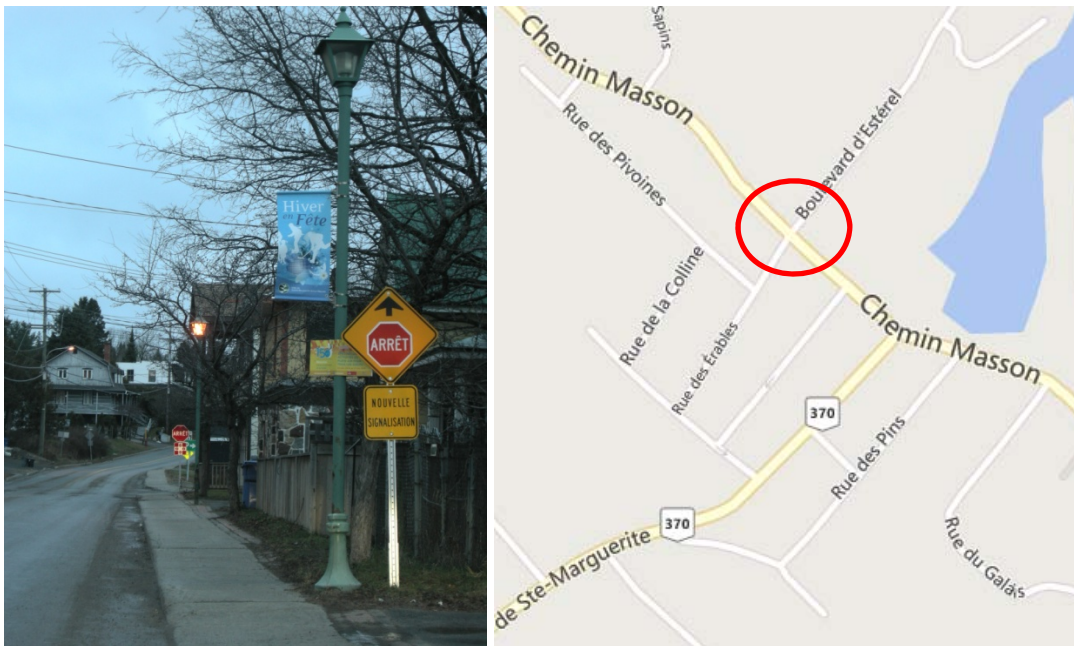


## Communiqué – Édition de décembre 2014

### Administration

L'Agglomération de Sainte-Marguerite—Estérel a procédé à l'installation de nouveaux arrêts, situés au coin des chemins Masson et d'Estérel afin d'améliorer la sécurité des résidents qui se rendent vers le village de Sainte-Marguerite-du-lac-Masson en provenance de l'ouest du lac Masson.



À la dernière séance du conseil du 21 novembre plusieurs avis de motion ont été approuvés pour modifier les règlements qui concernent les dispositions d'urbanisme. Une consultation publique concernant ces modifications se tiendra le 12 décembre 2014 à 16 h 30, juste avant la séance du Conseil de 17 h 00. Les projets de règlements seront à ce moment expliqués, en voici les grandes lignes :

- Revoir l'ensemble de la terminologie
- Ajouter des dispositions relatives pour permettre un second bâtiment accessoire de type garage isolé ou attenant
- Revoir les marges pour les bâtiments accessoires et les tennis
- Enlever l'exigence d'un dépôt pour l'implantation d'une piscine
- Revoir les protections hivernales pour les haies ou rangées d'arbustes
- Autoriser les clôtures en maille de chaînes pré peinte ou recouverte de vinyle
- Ajouter des dispositions relatives à l'entreposage de bois de foyer extérieur
- Exiger un couvert végétal pour les murs de gabion
- Interdire les roulottes et véhicules récréatifs sur un terrain vacant
- Autoriser les logements intergénérationnels dans une habitation unifamiliale isolée
- Ajouter des dispositions relatives à l'architecture et aux finis extérieurs
- Revoir les dispositions générales pour les enseignes
- Exiger un périmètre de sécurité lors d'une construction
- Définir les professionnels requis pour la réalisation de plans, élévations, croquis et devis d'architecture
- Ajouter un délai pour la production du certificat de localisation
- Revoir la durée des permis et des certificats d'autorisation
- Exiger un rapport d'inspection pour une installation sanitaire
- Exiger un dépôt pour un rapport d'inspection

- Exiger l'émission d'un certificat d'autorisation pour un ouvrage de captages des eaux souterraines et définir des dispositions
- Revoir les dispositions spéciales pour les nouvelles constructions et le déboisement d'une propriété
- Revoir la tarification des permis et certificats
- Modifier le tarif pour l'étude d'une demande de dérogation mineure et la publication de l'avis

Une séance extraordinaire se tiendra le 19 décembre 2014 à 17 h 00 pour l'adoption du budget 2015.

Durant la période des Fêtes les bureaux de l'hôtel de Ville seront ouverts les 22, 23, 29 et 30 décembre.

Nous souhaitons à tous un heureux Temps des Fêtes!



*Pour des informations additionnelles, vous pourrez vous référer aux comptes rendus des séances du conseil une fois approuvés et mis en ligne dans la rubrique « procès-verbaux ».*